

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23/10/2014 – Convocation du 15 octobre 2014

Compte rendu affiché le 31 octobre 2014

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Gisèle COIN

Présents :

Valérie GLATARD, Marc RODRIGUEZ, Claire LEBAHAR, Youcef BOUREZG, Laurent BUFFARD, Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Myriam MARMONIER, Gilbert PETITJEAN, Marine MATHEY, Xavier LAURE, Michel HU, Christine PERRIN ESSERTAISE, Tameur GUENNAT, Maria DA SILVA PIRES, Marc GRAZIANA, Nadine DUPLOT, Alain MARTIN-RABAUD, Bernard SABATIER, Jamila HARZALLAH, Pascal NICOT, Sylviane CARISSIMI, Patrick RACHAS.

Absents représentés

Hélène SORREL-DUNAND par Claire LEBAHAR, Michel MATHEY par Marine MATHEY, Jean-Jacques DUPERRAY par Xavier LAURE, Claire POINT par Guillemette DEBORDE, Vincent VIVO par Patrick RACHAS.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	24
Votants	29
Exprimés	29

Objet : Représentation du Conseil Municipal : Conseil d'Administration Acolade

Lors de sa séance du 17 avril 2014, le Conseil Municipal a procédé à la désignation de ses représentants au sein du Conseil d'Administration d'Acolade.

Il est rappelé que la commune compte 2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants au sein de cette instance qui intervient sur la commune pour faire fonctionner la maison d'enfants à caractère social située montée du parc (Balmont Neuville).

En raison de la démission d'une conseillère municipale, membre du Conseil d'Administration, il convient de procéder, dans le respect de la pluralité, à la désignation d'un nouveau membre appelé à siéger dans cette organisation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Oui l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant que la commune est représentée au sein du Conseil d'Administration d'Acolade et qu'il convient en conséquence de procéder au remplacement d'un membre démissionnaire :
- **PROCEDE, après recueil des candidatures, à l'élection d'un membre du Conseil Municipal pour siéger au sein du Conseil d'Administration d'Acolade,**
- **DESIGNE au vu des résultats du vote, Sylviane CARISSIMI est élue pour siéger en tant que délégué(e) titulaire en lieu et place de Ghariba AKROUCHE,**
- **Autorise Madame le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 23 octobre 2014
Le Maire,
Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 24/10/2014

- Publication ou affichage le 24/10/2014

Valérie GLATARD, Maire.

